



LES MISSIONS FORESTIÈRES RÉGALIENNES EN SERVICES DÉCONCENTRÉS INITIATION

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

La législation forestière française est le fruit d'une longue histoire qui, au cours des siècles, a permis de renforcer mais aussi de sécuriser le statut des espaces forestiers, tout en affirmant progressivement leur multifonctionnalité. Ainsi, de sa naissance en 1346 à sa récente recodification de 2012, le code forestier est à la base d'une importante réglementation, qui se décline tant en faveur des forêts publiques que des forêts privées.

Lois, codes, décrets, arrêtés nationaux, régionaux et départementaux, etc..., constituent un arsenal réglementaire visant à encadrer un grand nombre de pratiques et de fondements, dont les services de l'État en charge des missions forestières restent garants de leur application quotidienne et de leur respect.

Connaître et appliquer les textes en matière de réglementation forestière utiles pour les missions en DDT et en DRAAF.

OBJECTIFS :

PUBLIC CONCERNE :

Agents des services déconcentrés en charge de missions forestières.

CONTENU PROPOSÉ :

Les principes fondamentaux du droit forestier.

Les dispositifs fiscaux.

Les dispositifs d'aides et les subventions forestières.

La pratique du défrichement.

La planification forestière.

Les régimes administratifs de coupes.

La mise en œuvre de la police des forêts dans les services de l'Etat.

INTERVENANTS :

Intervenants spécialisés.

DATES :

Du 26 au 29 novembre 2019

DUREE :

3 jours

LIEU :

Nancy

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

20

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Michel GOUTH michel.gouth@agriculture.gouv.fr

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Béatrice ANTOINE beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma-nancy.sg@agriculture.gouv.fr

"Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères "

FRAIS D'INSCRIPTION :

N° ADF :

176358